

## Traitement

- Il appartient en premier lieu aux orthophonistes/logopédistes d'aider les parents à surmonter les problèmes créés par le handicap et de les motiver pour une collaboration active à l'éducation.
- Il faut garantir traitement logopédique/orthophonique adéquat et suffisant. Le nombre et la durée des séances hebdomadaires doivent cependant être adaptés aux besoins de l'enfant.
- Si un enfant est implanté, le suivi orthophonique/logopédique voulu sera assuré avec le recours à toutes aides disponibles à cet égard, tel le langage parlé complété (LPC), aussi longtemps qu'elles seront utiles à l'acquisition du langage oral.
- De façon générale, aucun moyen disponible ne doit être négligé pour satisfaire la soif de communication de l'enfant et lui permettre de développer son aptitude à communiquer.
- Des cours à l'intention des parents doivent être organisés, non seulement par les organes officiels, mais également par l'ASPEDA.
- Il serait souhaitable que la possibilité de séances de thérapie familiale soit offerte afin que puissent y être abordés des problèmes tels que ceux soulevés par la coexistence entre frères et sœurs déficients auditifs et entendants.
- Des activités de groupe entre enfants déficients auditifs du même âge stimulent leur socialisation. Des enfants entendants, notamment les frères et sœurs d'enfants sourds, y seront régulièrement associés.

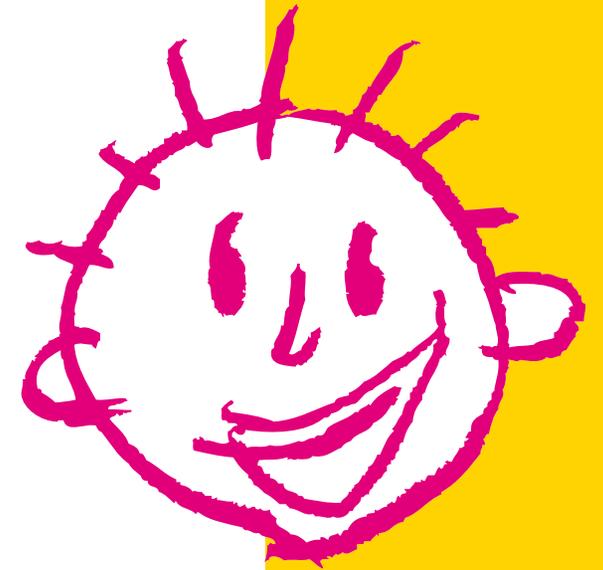
## Formation

- L'acquisition d'une langue est une base incontournable à tout développement social et culturel. Le choix de la langue – qu'elle soit orale ou gestuelle – appartient aux parents.
- L'intégration dans le monde ambiant doit être favorisée, sans ignorer que, pour l'enfant déficient auditif, le monde ambiant n'est pas forcément celui des entendants, et que les contacts avec ses semblables doivent être encouragés.
- Il est indispensable d'établir des projets éducatifs et pédagogiques adaptés à chaque enfant, selon ses possibilités et d'un commun accord avec les parents.

## Finances

- Les coûts directement liés à la prise en charge et au traitement adapté de l'enfant déficient auditif ne devraient pas être à la charge des parents.
- Les associations actives dans le domaine de la surdit  ont le devoir de tout mettre en œuvre afin que les inégalités de traitement disparaissent. Elles feront également les démarches nécessaires afin que les problèmes existants ou qui peuvent surgir soient reconnus et leur traitement pris en charge par l'assurance invalidité. Elles suivent de près les travaux menés au niveau politique et agissent si nécessaire; concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), elles veillent en particulier à maintenir les acquis et l'égalité des chances dans l'ensemble du pays.

Association Suisse de parents  
d'enfants déficients auditifs ASPEDA  
Secrétariat central, Freiburgstrasse 21, 3150 Schwarzenbourg  
Tél./Fax 031 731 33 44, svehk@bluewin.ch, www.aspeda.ch



**SVEHK ASPEDA**

Association suisse  
de parents d'enfants  
déficients auditifs

**Prise en charge  
précoce**

# Prise en charge précoce des enfants déficients auditifs en Suisse

(Diese Information ist auch in Deutsch erhältlich)

Lignes de conduite et recommandations à l'usage des parents, écoles, institutions, services sociaux et autres milieux intéressés, proposées par l'Association suisse de parents d'enfants déficients auditifs (ASPEDA).

Par «prise en charge précoce», nous entendons la guidance de l'enfant déficient auditif et de sa famille dès l'annonce du diagnostic jusqu'à l'entrée à l'école enfantine. Les faits et connaissances suivants servent de base à nos recommandations:

- La prise en charge précoce des enfants déficients auditifs est décisive pour leur formation et leur intégration futures. Les premières années de la vie sont particulièrement importantes pour le développement du langage, de l'esprit et du sens social.
- L'insertion d'un enfant déficient auditif dans le monde des entendants réussit d'autant mieux qu'il aura appris plus tôt à comprendre le langage et à s'exprimer oralement.
- Il est important pour toute la famille que les difficultés de contact et de communication résultant de la surdité soient comprises le plus tôt possible pour faciliter l'éducation et la capacité d'intégration.
- Le succès de la prise en charge pédo-audiologique précoce spécialisée dépend de la qualité, de la structure, de la régularité et de la durée des consultations, ainsi que dans une large mesure de la formation et de la collaboration des parents.
- Il existe un grand nombre de méthodes, moyens et options destinés à faciliter et à optimiser l'éducation et l'intégration de l'enfant déficient auditif. De plus, l'évolution récente des appareils auditifs, y compris les implants cochléaires, a

permis d'améliorer leur confort d'utilisation et dans nombre de cas, ouvert des perspectives nouvelles.

- L'ASPEDA s'efforce de maintenir un bon niveau d'information mutuelle et de coopération avec les autres groupes intéressés.

**Partant de ces bases, l'Association suisse de parents d'enfants déficients auditifs (ASPEDA) a mis au point les recommandations suivantes pour faciliter la prise en charge précoce des enfants déficients auditifs.**

## Diagnostic et appareillage

- L'ASPEDA s'engage pour que le dépistage soit systématique et précoce. Le diagnostic doit être communiqué aux parents par le médecin.
- Le diagnostic posé, il faut adresser sans tarder l'enfant au centre responsable de la guidance parentale et de la prise en charge précoce des enfants déficients auditifs.
- Les instances responsables de ces centres de consultations audiophonologique doivent veiller à ce qu'il y ait suffisamment de personnel formé et compétent à disposition pour la prise en charge précoce.
- L'appareillage optimal (appareillage classique et/ou implant) doit être garanti pour chaque enfant et les parents doivent être pleinement informés et associés à toute décision initiale ou ultérieure.
- Les parents doivent avoir à leur disposition le matériel pédagogique et technique propre à faciliter le développement de la communication, du langage parlé et de l'entraînement auditif.

## Parents et famille

- Lors du dépistage, il faut attirer l'attention des parents sur l'importance de leur rôle dans la prise en charge précoce, en vue du développement et de l'éducation de leur enfant.
- Les décisions doivent être prises d'un commun accord et jamais contre la conviction des parents. La notion de partenariat doit être renforcée.
- Les parents doivent être informés de façon impartiale de toutes les méthodes, moyens et options de communication existants. De même, les différentes possibilités de scolarisation de leur enfant doivent leur être présentées. Une information relative à sa situation psychologique particulière éventuelle est également nécessaire.
- Les organes chargés de la prise en charge précoce ont le devoir de mettre à disposition des parents la littérature concernant la surdité, la prise en charge, la guidance ainsi que le matériel spécifique favorisant les jeux éducatifs.
- Les médecins, pédiatres et spécialistes ainsi que les centres spécialisés en matière de surdité ont le devoir d'informer les parents de l'existence de l'ASPEDA et de ses buts.
- Il serait souhaitable que des parents d'enfants déficients auditifs plus âgés puissent être formés et employés en qualité d'assistants à la prise en charge précoce et que l'on puisse y faire appel contre rétribution.
- Les familles doivent être informées des droits dont elles disposent envers l'AI, les acousticiens, l'Etat (déductions fiscales) et les institutions.